

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 63 (1978)  
**Heft:** 10

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen



# 10

Organe officiel  
de l'Union suisse  
des Caisses  
Raiffeisen

Paraît  
chaque mois  
63e année  
Lausanne  
Octobre 1978

J.A. 1000 Lausanne 1

## La 36e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

Le programme chargé des journées Raiffeisen suisses des 2 au 4 juin 1978 avait contraint les organisateurs à fixer au vendredi après-midi déjà la 36e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement. Cette disposition obligeait les délégués venant des régions périphériques à avancer d'une demi-journée la date de leur départ. On eût pu craindre que cette rallonge et les frais qu'elle occasionnait réduisent sensiblement la participation à cette première manifestation officielle. Il n'en fut rien. A 17 h. 15 précises quelque 350 représentants des Caisses membres se mettaient gracieusement à la disposition du maître de cérémonie, visiblement heureux et fier de tant de marques de sympathie. La confortable salle du rez-de-chaussée du Palais des Congrès de Lucerne, à un jet de pierre de la gare CFF, était agréablement aménagée et dotée d'installations permettant un déroulement rapide de l'ordre du jour.

### Ouverture

M. Pierre Willi, président du conseil d'administration, s'adresse en ces termes aux participants à l'assemblée annuelle ordinaire de 1978.

Messieurs les invités,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous souhaiter

la bienvenue à Lucerne, à la 36e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse, qui est en quelque sorte la première manifestation officielle de notre 75e Congrès Raiffeisen, privilège que nous apprécions à sa juste valeur.

En répondant aussi nombreux à notre convocation, vous nous rendez d'abord un témoignage de sympathie. Vous manifestez ensuite la joie que vous procure l'essor constant et harmonieux de notre entreprise de prestations de service. Par ailleurs, votre présence est pour nous un encouragement. Elle nous stimulera, à l'avenir encore, dans l'intention bien déterminée de maintenir constamment une saine relation, tenant bien compte du développement des affaires, entre les engagements souscrits sous forme de cautionnements, d'une part, et les réserves, d'autre part. Dans cet ordre d'idées, je songe particulièrement aux risques découlant tout naturellement de l'extension du volume des positions garanties uniquement par notre signature. Cette magnifique œuvre d'entraide a besoin d'assises solides, veut-elle remplir toujours mieux les tâches croissantes qui lui sont confiées.

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous devons en premier lieu pouvoir compter sur la compréhension de tous les cercles intéressés à notre Coopérative de cautionnement.

Une fois de plus, nous nous retrouvons sur les bords du lac des Quatre-

**Rédacteur responsable**  
Paul Puipe, secrétaire  
de l'Union suisse  
des Caisses Raiffeisen  
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

**Impression**  
GRAFIPRESS  
Imprimerie Raymond Fawer SA  
1020 Renens VD

**Régie des annonces**  
Annonces Suisses SA,  
9001 Saint-Gall et succursales

**Service des abonnements**  
(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :  
Union suisse des Caisses Raiffeisen  
9001 Saint-Gall

### Au sommaire de ce numéro :

**La doctrine et la force du  
Crédit Mutuel**  
Page 167

**Le secret bancaire  
et l'obligation de renseigner  
les autorités étrangères**  
Page 169

**Contrôle des banques**  
Page 170

**Les fonds propres  
des Caisses Raiffeisen suisses  
en 1977**  
Page 172

**Tableau quinquennal  
du développement des  
Caisses Raiffeisen suisses**  
Page 173

**Nouvelles des Caisses affiliées**  
Page 174

**La diffusion du  
« Messenger Raiffeisen »**  
Page 176

Cantons, au cœur de notre patrie. Les communes riveraines et celles de l'arrière-pays présentent une belle couronne de Caisses et Banques Raiffeisen, soit 95 en tout, dont pas moins de 90 sont membres de notre Coopérative de cautionnement.

Ce nombre remarquable est à mon avis — que vous partagerez sans doute, du moins je l'espère — la preuve convaincante de la survivance, au sein du mouvement Raiffeisen de la Suisse centrale, de l'«esprit du Rütli», cet esprit que des hommes et femmes de tous les cercles de la population de ce beau coin de pays ont hérité de leurs pères et qu'ils tiennent à conserver.

J'espère, Mesdames et Messieurs les invités et délégués, qu'il vous sera donné, au cours de cette fin de semaine, de passer d'agréables heures dans cette Suisse centrale accueillante et riche en beautés naturelles.

Quelques chiffres suffiront à étayer cette assertion :

- Présentation de 2621 demandes de cautionnement portant sur une somme globale de 73 millions de francs, soit environ 13 millions de plus que l'exercice précédent ;
- Croissance de notre engagement global de plus de 19 millions, le portant à 134 millions de francs, ce qui nous permet de relever que dans le groupe des coopératives suisses de cautionnement similaires nous détenons toujours, et de loin, le premier rang ;
- Comparativement à l'exercice précédent, diminution des pertes subies.

Ces résultats ont tout lieu de nous réjouir.

Ceci dit, je déclare ouverte la 36e assemblée générale ordinaire.



*«En répondant aussi nombreux à notre convocation vous manifestez la joie que vous procure l'essor constant et harmonieux de notre entreprise de prestations de service...»  
déclare M. Pierre Willi, président du conseil d'administration, en ouvrant l'assemblée.*

Mesdames,  
Messieurs,

Le rapport de gestion joint à la convocation à l'assemblée de ce jour qui vous est parvenue dans le délai fixé par les statuts, vous a informés sur l'activité et le développement de notre coopérative durant l'exercice 1977.

Vous aurez sans doute constaté avec satisfaction que nos prestations de service ont été, une fois de plus, mises largement à contribution et que l'essor enregistré durant l'exercice sous revue peut bien être qualifié d'«expansion galopante».

L'ordre du jour joint à la convocation ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est adopté, la validité de l'assemblée étant ainsi tacitement admise.

#### **Constitution du bureau de l'assemblée**

Le président déclare que les délibérations seront traduites simultanément en français et en italien, respectivement par M. Gabriel Gouvernon, fondé de pouvoir de la Coopérative, et M. Giacomo Pellandini, sous-

directeur de l'administration centrale.

M. Willi propose de nommer une scrutatrice et deux scrutateurs.

Par acclamation sont confirmés dans cette fonction :

Mademoiselle Elsa Ammann, gérante de la Caisse Raiffeisen de Gommiswald/SG

M. Georges Pergoud, gérant de la Caisse Raiffeisen de Collonge-Bellerive/GE

M. Niklaus Bleiker, gérant de la Banque Raiffeisen d'Alpnach/OW

M. Curt Waeschle, gérant de la Coopérative, est nommé secrétaire de l'assemblée.

#### **Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1977 et présentation des comptes annuels**

Le gérant présente un rapport qui ne se cantonne pas dans l'énoncé plus ou moins laborieux de chiffres, de limites de charges et de pourcentages. Il a, cette année, d'intéressantes communications à faire à son auditoire, notamment à propos du nouvel et substantiel élargissement des prestations de service de l'institution qu'il dirige avec compétence, clairvoyance et le maximum de «disponibilité» pour emprunter au vocabulaire des temps modernes.

Voici le texte intégral de son exposé :

Monsieur le président,  
Messieurs les invités et délégués,  
Mesdames et Messieurs,

C'est la deuxième fois que m'échoit l'honneur de vous présenter le rapport sur l'activité de notre Coopérative de cautionnement ainsi que le compte d'exploitation arrêté au 31 décembre 1977.

Je pense ne pas me tromper en admettant que vous aurez déjà pu parcourir le rapport de gestion que nous vous avons adressé en même temps que la convocation à l'assemblée générale de ce jour. Je ne doute pas que vous consacrez une heure de vos loisirs à l'étude plus approfondie de son contenu, dès que vous en aurez l'occasion.

Vous me permettez donc de ne vous citer que les points essentiels qui diffèrent de ceux de l'exercice précédent, afin de pouvoir ensuite vous présenter de plus près les prestations de service introduites depuis la dernière assemblée générale et attirer votre attention sur certains problèmes de notre Coopérative. J'aime à croire,

Mesdames et Messieurs, que vous êtes d'accord avec cette façon de procéder et je vous en remercie.

La forte expansion enregistrée au cours de l'exercice précédent s'est fort heureusement poursuivie en 1977. C'est ainsi que les requêtes parvenues à la Coopérative de cautionnement se montent à près de 73 millions de francs, somme encore jamais atteinte, et représentent une augmentation de plus de 13 millions de francs, soit 23 %. Les demandes ont également progressé, quant à leur nombre, de 411 unités et atteignent un total de 2621. Nous avons pu consentir sur les cas présentés des cautionnements pour plus de 50 millions de francs. Cette « expansion galopante » — comme Monsieur le président Pierre Willi vient de le dire — se poursuit. Je ne trahis aucun secret si je vous dis qu'au cours des derniers mois le nombre des demandes que nous recevons est extraordinairement élevé et que nous en sommes littéralement submergés. Aussi devons-nous prier nos clients de patienter quelque peu lorsqu'il arrive que l'expédition d'une affaire tarde un peu plus que d'ordinaire.

L'ampleur de ce développement a incité la gérance à en rechercher les raisons.

D'une part, les Caisses Raiffeisen disposent toujours de liquidités excédentaires, d'autre part, ces fonds peuvent trouver une utilisation judicieuse dans le propre rayon d'activité. Plus grande est la demande de prêts et de crédits, plus nombreuses sont les requêtes qui nous parviennent pour des cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur ou pour des affaires sans autre couverture que notre signature.

Cette expansion peut être aussi attribuée au fait que la gérance, forte des expériences acquises, prend un peu plus de risques. Celle-ci connaît toutefois les limites jusqu'auxquelles il lui est permis d'aller, lors de l'étude des dossiers. En effet, il ne s'agit pas de placer à n'importe quel prix les fonds disponibles sous forme de prêts et de crédits en courant un risque démesuré, mais au contraire, de veiller toujours à ne traiter que des affaires saines, quitte à devoir rejeter parfois des demandes lucratives.

Le total de nos engagements a crû de 19,1 millions de francs et dépasse les 134 millions de francs pour 6512 positions, ce qui correspond à 9,39 fois la fortune de la coopérative, alors que les statuts fixent la limite au décuple de nos fonds propres.

Mesdames et Messieurs les délégués, j'en arrive ainsi à évoquer les problèmes que je vous annonçais tout à l'heure. A fin 1978, une augmentation substantielle du capital social devra avoir lieu. Vous savez que, selon l'article 4 de nos statuts, chaque Caisse affiliée, membre de notre coopérative, doit participer au capital social en souscrivant une part de 100 francs par centaine de mille francs de son bilan. Or, de par notre expérience, nous pouvons établir qu'ainsi notre capital ne sera pas augmenté de façon importante. Aussi, bon gré mal gré, devons-nous de nouveau recourir, pour trouver un appoint, à l'assignation maximale possible par le truchement d'un pour-cent de répartition calculé sur les cautionnements consentis. C'est l'unique possibilité qui demeure à notre Coopérative de cautionnement pour maintenir sa capacité d'agir et remplir sa fonction

organique dans l'intérêt de tous ses membres. Au cas où nous ne pourrions obtenir qu'une augmentation insignifiante, nous trouverions notre point d'arrêt, dès l'instant où le coefficient 10 serait atteint, et, partant, nous ne pourrions plus souscrire de nouveaux engagements. En d'autres termes, nous serions contraints de fermer boutique jusqu'à nouvel avis.

Afin de fixer statutairement l'ajustement proportionnel, qui s'impose de temps en temps, de la fortune sociale à la capacité de cautionnement, il se pourrait que le fait de porter, à l'instar de la banque centrale, l'obligation de souscription de parts sociales de 100 à 1000 francs par centaine de mille francs de la somme du bilan soit une solution à envisager.

En outre, je désire traiter un autre problème que j'ai à cœur. Il s'agit de la relation entre les réserves et le volume de nos engagements.

Nous comptons, à fin 1977, 3270 cautionnements appuyés par une hypothèque de rang postérieur pour un total de 102 579 359 francs, et 3242 autres engagements garantis, en majeure partie, uniquement par notre signature, pour un montant de 31 672 738 francs.

Alors que normalement il n'existe aucun danger de perte pour les engagements garantis par des hypothèques, en vertu des normes que nous appliquons à l'octroi des cautionnements, la possibilité d'une mise à contribution de notre Coopérative de cautionnement doit être envisagée de manière bien plus réaliste pour ce qui a trait aux autres engagements. Les 45 pertes que nous avons subies jusqu'ici se rapportent d'ailleurs toutes, sans exception, à cette dernière catégorie.

A fin 1977, ces cautionnements simples 1) représentaient près de 32 millions de francs, soit 23,6 % des engagements existants de 134 millions de francs. Dans le dessein d'être précis, il y a lieu de relever qu'une partie de ces 32 millions est représentée par les « garanties pour artisans », dont le risque est minime, et que, finalement, les garanties réelles de toute sorte, offertes en tant que couvertures complémentaires, ainsi que la cession de créances avec pactes de réserve de propriété sur des camions, viennent également en diminu-

1) Lorsque la Coopérative de cautionnement fait état de cautionnements simples, il s'agit d'engagements garantis uniquement par sa signature et non pas de « cautionnement simple » au sens de l'article 495 du Code des obligations. (réd.)



Le gérant, M. Curt Waeschle, pendant la présentation de son rapport de gestion.

tion du risque pur. Ainsi donc, nos engagements par cautionnement simple profitent de cette réduction du risque.

Pour autant que vous soyez d'accord avec les propositions qui vous seront faites par le conseil d'administration, quant à la répartition du bénéfice, les réserves atteindront, à fin 1977, un montant de 2 784 740 francs parvenant à couvrir seulement le 8,8 % des 32 millions de francs mentionnés précédemment.

Sous ce rapport, il est intéressant de noter que les pertes de 37 090.40 francs, subies durant l'exercice sous revue, ne représentent qu'un peu plus de 1 % des réserves à fin 1977.

Il sied, somme toute, d'ajouter encore comme facteur extraordinaire de sécurité, l'examen préliminaire des requêtes fait si sérieusement et consciencieusement par les organes des Caisses locales. Le nombre d'affaires qui ne passent pas le cap de l'analyse critique des autorités des Caisses, et sont ainsi refusées sans même nous être soumises, échappe à notre connaissance ; cependant, nous sommes portés à croire qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un chiffre important.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Le conseil d'administration et la gérance vous expriment leurs vifs remerciements pour cette collaboration hautement appréciée, en vous priant de bien vouloir les transmettre à votre tour aux organes de la Caisse que vous représentez.

Cependant, votre examen préliminaire n'exclut pas que nous étudions de façon approfondie les demandes reçues et que, de temps à autre, nous devions prendre une décision à l'encontre de l'avis de la Caisse Raiffeisen concernée.

L'image qui vous est donnée doit facilement vous convaincre de ce que la dotation de nos réserves ne pourra pas suivre le rythme imposé par l'expansion explosive des engagements par cautionnement. Je crains également que les pertes que nous aurons à couvrir augmentent, vu que certaines positions douteuses se manifestent déjà et que, pour des raisons qu'on ne peut encore imaginer aujourd'hui et des causes encore inconnues, tôt ou tard, il n'en résulte des pertes bien plus importantes que celles que nous avons eues jusqu'ici et dont, Dieu merci ! nous en sommes sortis à bon compte.

Les recettes suffiront-elles encore à elles seules à supporter de telles charges par le truchement des résultats du compte d'exploitation après le versement simultané d'un tiers du bénéfice

au fonds de réserve et d'un intérêt équitable au capital social ? Cette question demeure ouverte. Très vraisemblablement, les réserves devraient être mises à contribution ce qui aurait pour conséquence de diminuer notre capacité de cautionnement.

Nous désirons, par ces propos, vous démontrer combien l'alimentation des réserves est importante, voire une obligation, face aux impératifs du moment. Nous devons pouvoir compter sur la compréhension et la bonne volonté de toutes les Caisses et Banques Raiffeisen affiliées.

Mon souhait de voir les réserves atteindre un niveau qui permette de renoncer à une augmentation du capital social appartient au domaine des rêves et ce n'est ni aujourd'hui ni demain que ce vœu sera exaucé.

Quels chemins pourraient maintenant nous faire parvenir avec succès à ce but ?

En premier lieu, je citerais la nécessité de s'en tenir à un budget très économique. Si vous parcourez la colonne des charges du compte d'exploitation pour l'exercice 1977, vous pourrez établir aisément que les postes portés à ce compte le sont à titre de dépenses fiscales ou à titre de frais d'administration propres à une entreprise de l'importance de la nôtre. A l'avenir, les frais d'administration augmenteront considérablement attendu que l'effectif de notre personnel devra croître au même rythme que celui des demandes de cautionnement qui nous sont présentées. Notre extension a déjà impliqué la nécessité d'utiliser, à partir du commencement de l'année 1978, de nouveaux bureaux dans l'immeuble voisin de la compagnie d'assurances « Zurich ». Jusqu'ici, les bureaux étaient gracieusement mis à notre disposition par l'administration centrale, au siège de l'Union. Dorénavant, à la suite de notre déménagement, le compte d'exploitation sera débité de frais de location non négligeables. De ce côté, il n'y a donc rien à attendre pour le renforcement de l'alimentation de nos réserves.

En deuxième lieu, une majoration générale de nos primes pourrait augmenter nos revenus. Or, l'élévation du taux des primes a été soumise à la commission de direction du conseil d'administration, qui a décidé à l'unanimité de ne pas y donner suite, afin que nos prestations de service puissent être offertes à un tarif raisonnable et que, ce faisant, vous conserviez, Mesdames et Messieurs les délégués, toute votre compétitivité dans l'octroi de prêts et de crédits. Du côté des primes aussi, il n'y a rien à attendre.

Que nous reste-t-il finalement pour pouvoir doter suffisamment nos réserves ?

Nous avons la possibilité de réduire l'intérêt servi au capital social et précisément — comme je vous l'expliquerai lors de la présentation des comptes annuels — nous sommes malheureusement contraints d'abaisser, pour 1977 déjà, le taux de 4 à 3 %.

Tels sont les problèmes auxquels notre Coopérative de cautionnement se trouve confrontée. Par ces commentaires, vous voyez que l'expansion, pour réjouissante qu'elle soit, contribue en même temps à nous causer, par ailleurs, quelques soucis.

En guise de conclusion, j'aimerais, sous le titre « Rapport d'activité pour l'année 1977 », vous renseigner au sujet de nos nouvelles prestations de service, que vous connaissez certainement en partie, et vous familiariser avec leur application.

1) Le cautionnement d'hypothèques de rang postérieur sur de nouvelles maisons d'habitation n'intervenait jusqu'ici que jusqu'à concurrence de 80 % du devis et, pour ce qui a trait à d'anciennes constructions, à 80 %, au maximum, de la valeur vénale établie par les organes de la Caisse.

Afin de maintenir la capacité concurrentielle des Caisses Raiffeisen, nous avons prévu d'assumer un risque plus grand dans le financement des maisons familiales d'un ou de deux appartements, dans les cas suivants :

- lorsque le requérant peut acquérir à un prix avantageux une maison d'habitation offrant suffisamment de commodité à sa famille ;
- lorsque le requérant n'a pas pu épargner suffisamment ensuite de motifs plausibles, par exemple, soutien apporté à des parents, études ou formation professionnelle de longue durée, investissement important pour la reprise d'un commerce ou pour l'ouverture d'un cabinet de consultation ;
- lorsque le requérant peut prouver que le prix de revient est inférieur aux prix normalement pratiqués, grâce à la collaboration de parents ou d'amis.

Les personnes qui soumettent une demande de crédit doivent être de toute confiance et disposer d'un revenu sûr et adéquat qui leur permette d'assurer le service de la dette. C'est-à-dire que l'intérêt ajouté à l'amortissement ne devrait pas excéder le tiers du revenu. Nous devons toutefois préciser qu'en vertu du risque accru nous exigeons le paiement d'une prime plus élevée pour le montant qui excède 80 % du devis de construction.

2) A fin 1977, l'administration centrale de l'Union a approuvé l'introduction du « crédit de campagne » avec le concours de la Coopérative de cautionnement. Vous avez été renseignés sur cette nouvelle prestation par une lettre-circulaire, au début de 1978. Permettez-moi de vous faire quelques remarques à ce propos.

Il s'agit, en fait, d'un crédit d'exploitation limité à 10 000 francs. Le compte courant devra afficher un mouvement approprié, c'est-à-dire que l'agriculteur devra l'utiliser de façon régulière. Il servira à répondre à des besoins de trésorerie passagers en attendant des rentrées telles que paie du lait, produit des récoltes, etc. Une pareille utilisation n'engendrera aucune réduction de la limite de crédit. Cependant, s'il s'avère que le crédit est constamment au maximum de 10 000 francs, nous nous verrons dans l'obligation de diminuer notre engagement à raison de 1 000 francs par an. Les communications y afférentes seront faites au moment de l'établissement du décompte des primes.

Tenant compte du nombre de demandes reçues, nous tirons la conclusion que cette nouvelle prestation de service comble une lacune dans l'activité des Caisses Raiffeisen. Veuillez, cependant, ne nous transmettre

estimerez à juste titre. Au moyen de la formule H 250, c'est-à-dire de la demande de cautionnement pour un prêt jusqu'à 5 000 francs, vous pourrez désormais nous faire parvenir des demandes allant jusqu'à 10 000 francs. Nous pouvons ainsi répondre à un vœu souvent exprimé par les gérantes et les gérants. L'avantage consiste en une réduction sensible du nombre des questions auxquelles vous devez répondre et surtout dans le fait que le requérant n'a plus besoin de signer la demande. De la sorte, ces affaires peuvent être traitées encore plus rapidement que par le passé.

J'aimerais cependant vous rendre attentifs au fait que nous dépendons, dans une mesure encore plus large, de votre collaboration et je vous prie de ne nous adresser que des demandes, signées par le président et le gérant, qui peuvent être recommandées sans aucune réserve.

Mesdames et Messieurs les délégués,

En vous présentant les comptes de l'année 1977, permettez-moi les commentaires suivants :

L'excédent d'exploitation s'élève à fr. 505 889.55 contre fr. 638 107.20 pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de fr.

pu être réalisées sur d'autres frais d'administration et les pertes ont été inférieures à celles de l'année précédente.

Les quatre pertes que nous avons dû couvrir, pour un total de fr. 37 090.10, se maintiennent dans des limites supportables. Ces pertes n'étaient pas prévisibles; par ailleurs, elles concernent des Caisses bien administrées et sont imputables à des défaillances humaines.

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter les propositions suivantes de répartition du bénéfice net :

fr. 342 081.— versement d'un intérêt de 3 % au capital social de fr. 11 402 700.—  
fr. 163 808.55 attribution à la réserve  
fr. 505 889.55 total

En cas d'approbation de ces propositions, les réserves s'élèveront à fr. 2 784 740.30.

Permettez-moi de vous donner quelques explications quant à la proposition que nous vous faisons d'abaisser le taux de cet intérêt de 4 à 3 %.

1) Lors de la fixation du taux précité nous avons toujours voulu, jusqu'ici, allouer au moins celui qui est appliqué à l'épargne. Actuellement, la banque centrale bonifie 2 1/2 % d'intérêt pour les dépôts d'épargne; ainsi, en versant un intérêt de 3 %, notre but est pleinement atteint.

2) Il est possible de renoncer à une majoration générale des primes, ce faisant, les Caisses Raiffeisen maintiennent intégralement leur capacité concurrentielle.

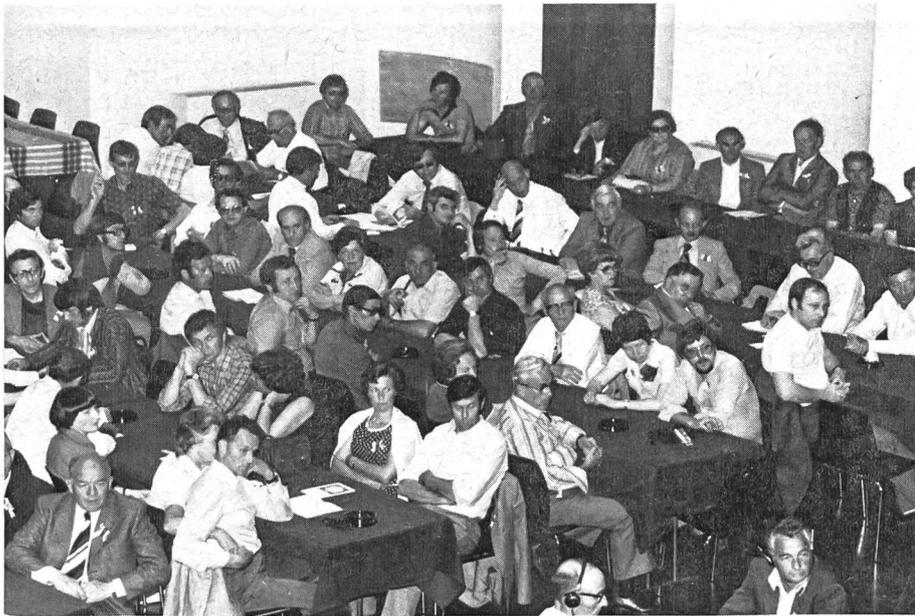
3) Etant donné que nous sommes par essence une entreprise de prestations de service, le principe tendant à réaliser le maximum de bénéfice pour garantir une distribution d'un dividende aussi élevé que possible, ne doit pas trouver force d'application.

4) Ainsi que je vous l'ai exposé au début de mon rapport, le fait de pouvoir doter les réserves de manière appropriée est d'une importance capitale.

Par votre approbation, vous fournirez, une fois de plus, une précieuse contribution au renforcement de votre Coopérative de cautionnement, ce qui est naturellement dans l'intérêt de tous les sociétaires.

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs,

Arrivé à la fin de mon rapport, je tiens à vous remercier de votre excellente collaboration. Vous avez contri-



L'arrière-ban des délégués suit attentivement le déroulement des opérations...

que des demandes justifiées. En effet, ces derniers temps, nous recevons parfois des requêtes d'agriculteurs qui sont irrémédiablement endettés. Vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas prendre de telles affaires en considération.

3) Je vous donne connaissance d'une autre innovation que vous

132 217.65. Nous n'avons pas pu compenser la diminution de nos recettes, due à la baisse des taux hypothécaires, par la majoration des primes, vu que nous souhaitons les maintenir à leur niveau actuel. L'accroissement des dépenses pour le personnel, bien que son effectif ait dû être augmenté, n'influence pas le résultat de manière prépondérante, car des économies ont

bué dans une certaine mesure à alléger notre surcroît de travail dû à l'amplification des affaires. Notre préoccupation de tous les instants est de traiter les demandes le plus rapidement possible et de les mener à bonne fin. Si, malgré tout, certains retards se produisent encore de temps à autre, c'est que, dans ces cas spéciaux, il est indispensable que nous soyions en possession de tous les documents et renseignements nécessaires nous permettant de prendre une décision en parfaite connaissance de cause.

J'adresse un merci tout spécial aux 25 Caisses Raiffeisen ayant adhéré à notre Coopérative en 1977, suivies déjà par 17 autres pour l'année 1978. La propagande que nous ne manquons pas de faire à l'occasion de cours d'instruction et de séminaires a été fructueuse. Nous serions heureux de voir les 91 Caisses qui ne sont pas encore affiliées à notre Coopérative de cautionnement faire le pas nécessaire.

Finalement, je remercie aussi très sincèrement les membres du conseil d'administration de la confiance qu'ils ont bien voulu me témoigner. Ma gratitude va également à M. A. Edelmann, directeur, pour son aide efficace. De même, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tout le personnel et particulièrement à mon collaborateur immédiat, M. Gabriel Gouvernon, fondé de pouvoir, pour leur engagement et pour l'harmonie régnant dans l'accomplissement de nos tâches communes.

Les bons résultats obtenus de nouveau en 1977, assortis au développement de notre Coopérative de cautionnement, nous comblent de fierté et de satisfaction et nous obligent simultanément à tout entreprendre pour que notre institution, dont les prestations de service sont hautement appréciées, profite à l'ensemble de l'organisation Raiffeisen suisse.

Le président Willi remercie M. Waeschle de son excellent rapport, véritable tour d'horizon d'un exercice qui fera date dans l'histoire de l'institution. Interprète de toutes les Caisses membres et de leurs dirigeants, il remercie le gérant de son travail consciencieux et fructueux, ainsi que de son souci d'améliorer sans cesse les prestations de service. Administrateur de l'une des plus importantes Banques Raiffeisen du pays, M. Willi est à même d'apprécier en quelque sorte « sur le terrain » les avantages offerts aux Caisses membres. L'alimentation rationnelle des réserves est indispensable au renforcement des bases financières de la

coopérative. Une augmentation du taux des primes de cautionnement risquerait de compromettre la capacité concurrentielle de nos instituts Raiffeisen. C'est pourquoi, au nom du conseil d'administration, le président ajoute qu'il approuve les propositions de la gérance à propos de l'utilisation du bénéfice de l'exercice 1977.

### Rapport de l'organe de contrôle

Il est lu en allemand par M. Othmar Julen et en italien par M. Pietro Lanfranchi, tous deux membres de cet organe.

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs,

En exécution du mandat d'organe statutaire de contrôle de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen qui nous a été confié, nous avons soumis le bilan clôturé au 31 décembre 1977 avec fr. 14 638 821.30 à l'actif et au passif ainsi que le compte d'exploitation à un examen approfondi.

Sur la base de nos travaux de révision, nous avons constaté que :

- la comptabilité est tenue selon les règles et que toutes les écritures sont justifiées par des pièces comptables;
- les chiffres figurant dans le compte d'exploitation et le compte de la fortune correspondent à la teneur des livres;
- les actifs et passifs figurant au bilan concordent avec les états effectifs et qu'ils ont été correctement évalués.

En outre, partant des documents consultés et des renseignements obtenus, nous sommes arrivés à la certitude que les actifs et passifs transitaires ont été portés au bilan dans leur intégralité et de manière exacte.

Nous proposons donc à la 36e assemblée générale ordinaire du 2 juin 1978 de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1977 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables;
2. Sur proposition du conseil d'administration, le bénéfice de l'exercice de fr. 505 889.55 est réparti de la manière suivante:  
3 % intérêt au capital social  
de fr. 11 402 700.— fr. 342 081.—  
versement à la réserve fr. 163 808.55  
total fr. 505 889.55

3. Remerciements au conseil d'administration, à la commission de direction et au gérant, M. Curt Waeschle, pour l'exécution consciencieuse et fructueuse de leur tâche.

### Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation

La discussion sur le rapport de gestion, les comptes annuels de 1977 et le rapport de l'organe de contrôle n'est pas utilisée.

Soumises au vote par M. O. Julen, les résolutions proposées sont acceptées à l'unanimité.

### Divers

La discussion n'étant pas utilisée, le président Willi met le point final à cette intéressante assemblée :

Messieurs les invités,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Les rapports présentés sur l'activité déployée l'an dernier par notre Coopérative de cautionnement sont pour nous une source de joie et de satisfaction. Cette œuvre d'entraide, créée en des temps difficiles aussi bien du point de vue économique que politique, s'est développée de façon continue et harmonieuse. Elle est aujourd'hui une entreprise reposant sur de solides assises, à même d'offrir au mouvement Raiffeisen tout entier une gamme complète de services et cela dans une mesure à laquelle les fondateurs n'auraient jamais osé songer.

Aussi, je ressens le besoin de vous remercier très sincèrement, Mesdames et Messieurs, de votre aide efficace et consciencieuse, notamment lors de l'examen préalable des demandes de cautionnement. J'exprime également toute ma gratitude à mes collègues du conseil d'administration pour leur collaboration harmonieuse.

En formant le vœu que vous pourrez, après-demain, rentrer chez vous en emportant un excellent souvenir de Lucerne et de ses environs, je déclare close la 36e assemblée générale ordinaire.

\* \* \*

D'une assemblée (1977) à l'autre (1978) le nombre de Caisses Raiffeisen qui se tiennent toujours à l'écart a diminué de 115 à 91, résultat qui mérite d'être souligné.

Toutefois, près d'une centaine d'institutions ne semblent pas encore

avoir compris que dans un mouvement comme le nôtre la solidarité restera toujours son meilleur atout. Cet esprit de collaboration sans réserve devrait les inciter à participer à tous les efforts entrepris dans le but d'assurer la compétitivité de notre mouvement même si, à première vue, elles croient pouvoir se passer d'un service déterminé ou d'un avantage direct. L'amélioration de « l'image de marque Raiffeisen suisse » profite indirectement à tous les membres de l'Union.

Comme nous l'écrivions l'an dernier déjà, notre génération doit voir pointer le jour où toutes nos institutions d'épargne et de crédit pourront se passer du cautionnement de personnes physiques, avec les inconvénients et contraintes de cette forme de garantie.

Est-il téméraire d'espérer pouvoir relever l'an prochain, par exemple, qu'une cinquantaine de Caisses seulement ne sont pas encore membres ? Ce serait le meilleur encouragement qui puisse être donné à notre gérant et à ses collaborateurs lesquels, selon la déclaration faite à Lucerne par M. C. Waeschle, ont l'ambition de « tout entreprendre pour que notre institution profite à l'ensemble de l'organisation Raiffeisen suisse ».

-PP-

---

**Partout où se trouvent une église  
et une école, on doit trouver  
également une  
Caisse Raiffeisen.  
[Curé E. Scheffold,  
pionnier Raiffeisen suisse]**

Près de **1200 Caisses et Banques Raiffeisen** visent à l'autonomie financière de la commune et permettent à sa population de traiter sur place, à des conditions favorables de taux et de sécurité, ses opérations d'épargne et de crédit.

---

Pour tous renseignements (fondations, etc.) s'adresser à :

Union suisse des Caisses Raiffeisen  
Case postale 747,  
9001 Saint-Gall

---

## **La doctrine et la force du Crédit Mutuel**

**Exposé de M. Théo BRAUN,  
Président de la Confédération  
Nationale du Crédit Mutuel,  
Strasbourg,  
présenté au Séminaire  
du 75e anniversaire de l'Union suisse  
des Caisses Raiffeisen des  
6-7 avril 1978  
à Saint-Gall**

Permettez-moi de vous dire le plaisir que j'éprouve à être parmi vous à l'occasion de ce Séminaire du 75e anniversaire de « l'Union suisse des Caisses Raiffeisen » et de vous transmettre les salutations et les bons vœux du Crédit Mutuel français.

Je tiens à remercier M. Edelmann, qui m'a fait l'amitié de m'inviter à partager votre joie et vos réflexions. Le Dr Edelmann m'a également prié de faire un exposé sur « la doctrine et la force du Crédit Mutuel »... je n'ai pas su lui résister.

Pour respecter le temps qui m'est imparti, j'ai volontairement renoncé à énumérer tout ce qui fait la spécificité de nos coopératives d'épargne et de crédit.

Plaçant le trait de génie de nos prédecesseurs dans leur démarche qui mêlait intimement action et réflexion, je saisisrai l'occasion de ce jour anniversaire pour saluer en eux « ces hommes d'action qui agissaient en hommes de pensée, ces hommes de pensée qui pensaient en hommes d'action ».

Je retiendrai de leurs propos l'affirmation de la primauté de la personne humaine, l'affirmation de la dimension sociale de l'homme ; je retiendrai également leur appel à la solidarité libre et responsable. Si je privilégie ces propos, c'est parce qu'ils nous invitent à la générosité et à la créativité.

Partant de là, je tenterai d'exposer l'histoire du Crédit Mutuel comme l'histoire de la découverte de son rôle et de sa fonction propres, et de dégager ce qui, à mon sens, fait aujourd'hui l'originalité de notre mouvement et la force de nos entreprises.

Le Crédit Mutuel est une institution coopérative d'épargne et de crédit organisée selon les principes du fédéralisme.

Les Caisses locales de Crédit Mutuel, juridiquement des sociétés coopératives à capital variable, ont constitué

entre elles, dans les différentes régions, une fédération régionale et une Caisse fédérale. Ces dernières ont constitué entre elles, sur le plan national, la Confédération Nationale et la Caisse Centrale.

Les 21 fédérations régionales regroupaient en 1977 environ 3000 Caisses locales qui collectaient 30 milliards de FF, plaçant le Crédit Mutuel au 6e rang parmi les banques de dépôts françaises.

Le Crédit Mutuel est donc proche, par ses activités et par son organisation, du réseau des banques Raiffeisen en Suisse.

Le trait le plus original de ces entreprises est, à mon sens, de répondre aux besoins matériels de leurs adhérents, en même temps qu'à leurs aspirations fondamentales à une vie plus digne. La poursuite de leur finalité économique ne saurait se dissocier de leur action en faveur d'un monde équitable, plus solidaire et où prévalent les principes démocratiques.

Ceci est vrai depuis l'origine de ces entreprises coopératives qui remonte au 19e siècle. Et pourtant, ces entreprises ayant, tout comme l'idéal qui les sous-tend, une extraordinaire vitalité, suivent naturellement la règle générale de l'évolution que François Perroux exprime ainsi : « ce qui croît, change en croissant ».

C'est pourquoi, nous aurions tort d'avoir une vision linéaire des choses ; nous aurions tort de penser que le monde, nos entreprises, évoluent chacun sur sa lancée, séparément. Nous devons, au contraire, prendre conscience qu'il y a entre nos entreprises et leur environnement une interaction très grande, des influences réciproques.

L'histoire de nos institutions dès lors ne peut se comprendre que comme l'histoire de la découverte de leur rôle et de leur fonction.

Cela est vrai sans doute pour toutes les institutions, mais je me limiterai au Crédit Mutuel que je connais mieux.

Le monde change, les besoins changent. Or, à tout moment de son histoire, aussi bien aujourd'hui que dans le passé, le Crédit Mutuel a voulu apporter une réponse concrète à des besoins spécifiques, cette réponse traduisant son engagement et sa person-

nalité dans la réalisation de ses tâches sociales, elles-mêmes évolutives.

Le Crédit Mutuel est né au 19<sup>e</sup> siècle dans une période d'industrialisation rapide. Il est même issu de ce phénomène, en réaction contre certaines de ses nuisances ou certaines de ses carences.

Le développement industriel avait certes été créateur de richesses et facteur de progrès, mais les classes laborieuses des villes et des campagnes en étaient souvent exclues, en même temps qu'elles subissaient une marginalisation morale et psychologique.

Et si le prodigieux essor du 19<sup>e</sup> siècle est caractérisé par une extraordinaire accumulation de richesses, il a été accompagné d'une non moins considérable concentration de misère humaine.

Détresse du petit paysan rivé à sa terre qui, n'ayant pas assez d'argent pour acheter la semence de la récolte prochaine, était obligé d'emprunter et pour ce d'hypothéquer son exploitation.

Détresse de l'ouvrier contraint d'acheter à crédit ses moyens de subsistance, quelquefois même, son pain.

Tous deux étaient tenus dans un véritable esclavage toléré par la loi : celui de l'usure.

Les usuriers tenaient à leur merci ceux qui, à défaut de garanties, étaient exclus du crédit bancaire.

En amenant les agriculteurs et les ouvriers à se regrouper, la coopération d'épargne et de crédit s'élevait en moyen de défense.

En instituant la responsabilité solidaire, elle résolvait le problème de garanties.

« Fille de la misère et de la nécessité », elle répondait concrètement aux besoins de ces *exclus* et leur proposait une morale de l'entraide qui restituait valeur et authenticité à leur vie.

Pionniers de cette vaste et généreuse entreprise, Raiffeisen, Ludovic de Besse ou Louis Durand, comme plus tard, Desjardins, ont fait de l'association de personnes un moyen d'élargir la dignité humaine, et du crédit, un moyen de libération sociale :

ils ont donné à la coopération d'épargne et de crédit, son élan, en même temps que les moyens de son efficacité.

Parce qu'il répondait à des besoins réels, parce qu'il apportait des solutions humaines et efficaces, le Crédit Mutuel — qui avait choisi le terrain

économique pour mener son combat contre les inégalités et qui venait combler un « vide institutionnel » — a eu le développement qui est le sien, et qui le met aujourd'hui en bonne place parmi les banques de dépôts françaises.

Le Crédit Mutuel a réussi. Les chiffres cités au début de cet exposé le prouvent. Sa tâche n'est pas pour autant définitivement accomplie. Et son action s'inscrit désormais dans un contexte différent.

L'usure n'existe plus sous sa forme sauvage, la réglementation l'a quelque peu « policée » et les banques se sont ouvertes à toutes les catégories sociales.

De surcroît, et cela me paraît primordial, le phénomène caractéristique de notre époque n'est plus tant l'exclusion et la marginalisation de certains — bien que trop d'inégalités criantes se perpétuent — que l'atomisation croissante de la société, et j'entends par là, tant l'inéluctable division entre les hommes que l'éclatement des personnalités qui font de l'homme un « individu morcelé ».

Aujourd'hui, en effet, peu de groupes particuliers détiennent à eux seuls l'apanage de l'exclusion, celui de la marginalisation.

Mais, chacun de ces groupes souffre de l'atomisation toujours croissante des rapports sociaux. Et chaque homme, au sein des divers groupes, subit le contrecoup de ce phénomène, muré qu'il est dans un isolement croissant.

Cet isolement d'ailleurs ne se réduit pas à une simple opposition entre lui et les autres, mais provoque un morcellement de son individualité. Il ne peut plus, dès lors, se saisir dans son intégrité de personne humaine.

Cette opposition et cet éclatement sont encore renforcés par la valeur absolue que l'on accorde à l'argent qui devient souvent une fin en soi.

Chacun souhaite alors en posséder davantage pour signifier sa différence par rapport — sinon par opposition — à tous les autres.

Mais dans le même temps, et cela est un paradoxe, cet argent est tout entier subordonné, soit à la consommation, soit à la thésaurisation ; à terme, ce gaspillage ou cette sacralisation sont tous deux improductifs. Et l'argent finit par se dresser comme un obstacle matériel entre les individus, alors qu'il devrait servir de lien et de

moyen d'échange, fonctions qui lui confèrent sa vraie valeur.

Sur le plan social, nous assistons, de ce fait, à un développement du caractère conflictuel des rapports entre les différentes catégories sociales et, à l'intérieur même de ces différentes catégories. Forts de leurs expériences individuelles, où tout concourt à les isoler et à les opposer, les hommes viennent à privilégier, sur toutes autres solutions, l'établissement de rapports de force. Et nous nous installons dans une société conflictuelle.

Face à cette *conflictualité*, véritable phénomène de société, chaque individu, à l'intérieur même de son groupe, s'isole. L'homme, pour se protéger des autres, se replie toujours davantage sur lui-même. Mais il ne trouve pas dans ce repliement la sérénité d'une solution juste, puisque pour se protéger des autres, il a dû lui-même se diviser. Il a dû abandonner toujours plus d'aspirations fondamentales. Ces abandons, cette parcellisation, concourent à une démission face à l'ampleur des problèmes de notre époque, face à la conduite par chacun de sa propre vie.

En ne lui laissant que le choix des solutions défensives de la frustration et de la négation de son intégrité de personne humaine, on indique à l'homme moderne la voie de l'abandon de ses responsabilités, on instaure une *mentalité d'assistés*.

Cette très rapide analyse nous permet de voir se profiler la mission actuelle de la coopération d'épargne et de crédit.

Par sa volonté de contrecarrer ces tendances néfastes de notre société contemporaine — tendances à exacerber les oppositions et à s'orienter vers l'abandon des responsabilités — la coopération d'épargne et de crédit se pose en antidote. Par sa manière différente de considérer l'argent, sa façon distincte de le traiter, la mutualité d'épargne et de crédit peut aussi être génératrice d'une attitude sociale neuve et pondératrice, en regard des transformations rapides qui secouent le corps social.

Toutes les traditions historiques et culturelles de notre mouvement coopératif doivent servir de base aux nécessaires transformations qui feront de lui l'instrument inédit et efficace d'un grand rassemblement ouvert à tous les

hommes, quelles que soient leurs opinions et leurs convictions, dès lors qu'ils aspirent à retrouver cette plénitude malmenée depuis trop longtemps déjà par notre société.

Nos structures et notre mode de fonctionnement — sous réserve de quelques adoptions — me paraissent à même de répondre à ces aspirations fondamentales à plus de solidarité et plus de responsabilités.

D'une part, en effet, nos structures — perfectibles, c'est indéniable — permettent une participation active dans l'instauration d'un dialogue véritable qui ne contourne pas les difficultés, mais tend à les résoudre dans un perpétuel dépassement.

D'autre part, le jeu de l'épargne et du crédit peut tendre à redonner à l'argent sa valeur positive de lien social. Si cela est vrai, quel que soit le jeu de l'épargne et de l'investissement, cela est plus vrai encore — ou du moins plus sensible — au sein de groupes solidaires, où le circuit épargne-investissement est très court. La conscience que l'on a du lien ainsi créé est d'autant plus nette que le groupe est plus proportionné, de taille plus humaine. La personne qui souscrit à des opérations d'épargne et de crédit retrouve à travers ces opérations l'authenticité d'un lien social renoué.

Chacun peut ainsi concrétiser, dans des liens avec autrui, cette exigence de sociabilité dont la coopération, dans toutes ses dimensions, est sans doute à notre époque l'une des formes les plus prometteuses.

Ainsi, s'estompent les obstacles matériels qui dressent les hommes les uns contre les autres et aiguissent les conflits ;

ainsi, s'ouvre la voie à une société de consensus où les rapports humains se basent sur la capacité d'écoute

d'autrui et l'engagement responsable de soi, dans la recherche des solutions aux problèmes qui surgissent dans la vie quotidienne des hommes.

### Conclusion

L'histoire de nos institutions nous a fait découvrir leur rôle et leurs fonctions propres, toujours renouvelées.

Le monde a changé, les besoins ont changé. Mais, à tout moment de leur histoire, nos institutions ont eu une originalité : celle d'apporter une réponse concrète à des besoins spécifiques, celle de ne pas dissocier leur finalité économique de leur action en faveur d'un monde plus équitable, plus solidaire et où prévalent les principes démocratiques.

Se mettre au service de « tout l'homme et de tous les hommes » me paraît aujourd'hui exprimer le mieux l'ambition du Mouvement Coopératif.

Promouvoir une attitude sociale neuve et pondératrice à l'égard de l'argent, réconcilier les hommes et valoriser la personne humaine semblent être des tâches primordiales.

Je crois d'ailleurs que nous pouvons appliquer aux relations entre pays ce que nous avons dit des relations entre les hommes.

La volonté de laisser courir à travers le monde cette vaste chaîne de solidarité dont les maillons existent déjà dans de si nombreux pays, serait, à n'en pas douter, une contribution précieuse à la résolution de la véritable crise du développement à laquelle nous assistons.

---

### Pensée

Abréger son souper, c'est allonger sa vie.

*B. Franklin*

---

## Le secret bancaire et l'obligation de renseigner les autorités étrangères

(cb) Dans le cadre du réexamen de la loi sur les banques, la définition du secret bancaire dans la loi sera également abordée. L'Association suisse des banquiers traite cette question dans son rapport annuel 1977/78. Les commentaires relatifs à l'obligation des banques de renseigner les autorités étrangères sont d'un intérêt particulier :

« Le secret bancaire est moins déterminé par la disposition pénale qui le protège que par les obligations de renseigner qui en marquent les limites. Les obligations des banques suisses de fournir des renseignements à des autorités suisses sont exactement réglementées et tiennent compte, dans toute la mesure nécessaire, des intérêts de l'Etat et de la collectivité. La question

des informations que les banques suisses peuvent être amenées à fournir dans des procédures se déroulant à l'étranger est plus controversée.

La Suisse limite généralement l'entraide judiciaire internationale à la poursuite des délits de droit commun selon la définition qu'en donne notre ordre juridique. Selon une tradition qui a fait ses preuves et qui n'est pas suivie seulement par la Suisse, l'entraide est exclue pour les délits relatifs aux impôts et au contrôle des changes. Une exception à ce principe n'a été concédée qu'aux Etats-Unis.

Se cramponnant aux slogans de la lutte contre l'évasion fiscale et la fuite des capitaux, l'initiative contre les banques annoncée par le Parti socialiste suisse propage l'idée de lever le secret bancaire en faveur des autorités fiscales et monétaires étrangères. Une entraide judiciaire aussi large n'est admissible ni politiquement ni du point de vue juridique. Les délits fiscaux et monétaires étrangers constituent rarement des violations des lois acceptables d'après notre conception du droit. C'est ainsi par exemple que nous rejetons les formes d'imposition qui ne peuvent être qualifiées que de confiscation indirecte. Les prescriptions de change nationalistes et protectionnistes ne sont en tout cas pas compatibles avec notre politique économique extérieure. La Suisse compte parmi les premiers partisans du libre-échange commercial, mais aussi d'une libération des paiements et des mouvements de capitaux. Elle part de la conception très juste que le fonctionnement du commerce mondial dépend des deux. On objecte parfois à cette thèse que la Suisse pourrait nuancer l'octroi de l'entraide judiciaire aux autorités fiscales et monétaires étrangères et refuser les demandes de renseignements qui seraient contraires à nos conceptions. Cette idée ne manque pas de naïveté. Il n'est guère imaginable en pratique que la Suisse, avec tous ses liens politiques et économiques internationaux, puisse dorénavant diviser le monde en pays moraux et immoraux du point de vue fiscal et monétaire, et accorder ou non son entraide judiciaire d'après ses critères. Il est juridiquement plus logique et politiquement plus convaincant de maintenir vis-à-vis de l'étranger le ferme point de vue que notre pays — ses autorités et ses banques — n'a pas à

jouer dans le domaine des impôts et des restrictions de change le rôle de policier international. Il est suffisant que les banques aient pris à l'égard de la Banque nationale, par la « Convention relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire », l'engagement de ne prêter aucune assistance active en matière d'évasion fiscale et de fuite de capitaux. L'étranger ne peut exiger plus de nous.

Les critiques les plus bruyantes viennent précisément de pays possédant des places financières concurrentes et dont les banques ne sont guère moins discrètes que les nôtres et ne poussent pas la diligence lors de l'identification de leurs clients en recherchant — comme le font les banques suisses — les intérêts économiques se trouvant derrière leurs contractants ».

#### DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT ANTICIPÉ DES PERSONNES MORALES

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1975 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 20 décembre 1978 au plus tard, afin qu'elles puissent être vérifiées et transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit de remboursement pour les intérêts de 1975 s'éteint le 31 décembre 1978.

A cette occasion, nous prions les gérants, qui envoient leur demande directement à l'Administration fédérale des contributions, de bien indiquer sur la formule non pas le numéro de chèques postaux de l'Union, mais celui de la Caisse expéditrice.

#### Pensée

La maison est une belle maison quand elle est habitée par de braves gens.

Fr. Bacon

## Nouvelle rubrique

Bilans semestriels des Banques Raiffeisen suisses dont le total est supérieur à 50 millions de francs.

### Banque Raiffeisen de Monthey

Bilan intermédiaire au 30 juin 1978		fr.
<b>Actifs</b>		
Encaisse et compte de chèques postaux . . . . .		151 949.33
Avoirs à la Banque centrale : à vue . . . . .		1 204 293.85
à terme . . . . .		17 900 000.—
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 6 785 706.90 avec hypothèques . . . . .		7 151 119.—
Prêts à terme gagés dont fr. 2 113 384.75 avec hypothèques . . . . .		2 154 944.75
Prêts et crédits aux collectivités de droit public . . .		1 659 797.55
Placements hypothécaires . . . . .		21 000 010.60
Participations permanentes (parts sociales Union) .		320 000.—
Immeuble de la Banque . . . . .		400 000.—
Autres actifs . . . . .		20 198.25
Mobilier . . . . .		1.—
		<hr/>
		51 962 314.33
<b>Passifs</b>		
Créanciers à vue . . . . .		3 350 650.95
Créanciers à terme . . . . .		17 419.—
Epargne . . . . .		34 209 103.02
Obligations de caisse . . . . .		11 558 600.—
Autres passifs . . . . .		988 454.80
<b>Fonds propres :</b>		
Parts sociales des 758 sociétaires . . . . .		151 600.—
Réserves . . . . .		1 686 486.56
		<hr/>
		51 962 314.33

Ndlr. Conformément aux dispositions de l'article 6, al. 3 de la loi fédérale sur les banques, les établissements dont le bilan est supérieur à 50 millions de francs sont tenus d'établir un bilan intermédiaire à la fin du premier semestre de l'exercice et de le publier.

En ce qui concerne les Caisses Raiffeisen affiliées, il a été convenu à l'époque avec la Commission fédérale des banques que cette publication aurait lieu dans les organes officiels de l'Union suisse. Jusqu'ici aucune institution de Suisse romande ne faisait partie de ce peloton de tête, ce qui explique — sans l'excuser entièrement toutefois! — que le bilan au 30 juin 1978 de la Banque Raiffeisen de

Monthey ait paru uniquement dans le «Raiffeisenbote». A la suite de circonstances indépendantes de notre volonté, il n'a pas non plus été pris dans le numéro de juillet/août ou dans celui de septembre de notre «Messenger».

Cette «première» dans le monde raiffeiseniste de la Suisse romande ne saurait être soustraite à nos lecteurs.

Nous avons pris nos précautions afin que l'an prochain les bilans semestriels des Banques Raiffeisen romandes soumises aux dispositions de l'article de loi précité soient publiés dans un délai convenable et cela dans «leur» journal officiel.

-pp-

## Contrôle des banques

(cb) Dans son rapport annuel 1977/78, l'Association suisse des banquiers commente le domaine des contrôles interne et externe des banques. C'est la révision interne, adaptée à la structure de chaque établissement bancaire, qui est, de l'avis de l'Association suisse des banquiers, l'instrument de

contrôle le plus efficace. Cette dernière a publié à fin 1977 des directives concernant la conception et l'organisation de la révision interne dans les banques. De plus, des cours de perfectionnement pour réviseurs internes sont organisés en collaboration avec les instituts d'économie bancaire des

hautes écoles de St-Gall et de Zurich.

L'association suisse des banquiers approuve néanmoins également la surveillance qu'exerce la Commission fédérale des banques :

« La surveillance des établissements bancaires est exercée, dans notre pays, conjointement par la Commission fédérale des banques et les institutions de révision prévues par la loi, ces dernières étant mandatées par la banque. Ce système de surveillance est à juste titre incontesté. Il s'avère supérieur aux formes de surveillance des banques appliquées à l'étranger par des fonctionnaires de l'Etat exclusive-

ment. L'Association suisse des banquiers reconnaît néanmoins que la Commission fédérale des banques — et avant tout son secrétariat — doit être pourvue d'un personnel suffisant, à même d'apprécier correctement les informations des institutions de révision et de prendre chaque fois les mesures qu'impose la situation. Les banques approuvent dès lors la récente réorganisation du secrétariat de la Commission fédérale des banques. Pourvoir ce dernier d'un service juridique compétent et d'un département de réviseurs qualifiés est positif.

Les membres de la Commission

fédérale des banques occupent leur fonction à titre accessoire. Grâce à la collaboration entre les membres de la Commission et le personnel du secrétariat employé à plein temps, le contrôle des banques est assuré à la fois par des scientifiques et des praticiens du droit et par des experts en matière de révision et de contrôle bancaire. Tous ceux qui estiment ce système judiciaire regretteront que la possibilité de faire appel à des experts ne soit pas aujourd'hui totalement utilisée: la Commission fédérale des banques ne comprend aucun membre qui dispose d'une expérience dans le domaine bancaire ».

### Le coin de la sympathie

#### Décès de Madame Pierre Urfer-Jaggi, Fontainemelon

C'est avec tristesse que nous avons appris, à la fin août, le décès de

#### Madame Pierre Urfer-Jaggi

épouse de M. Pierre Urfer, ancien vice-président du conseil d'administration de l'Union suisse.

La défunte a été pour M. Urfer la compagne idéale, qui l'a secondé efficacement dans l'accomplissement de ses tâches professionnelles et de sa mission sociale, assorties de nombreux déplacements et absences. C'est en exerçant sa profession de vétérinaire que M. Pierre Urfer apprit à connaître les besoins et les aspirations de la population rurale. Rapidement convaincu des services que pourrait rendre le mouvement coopératif d'épargne et de crédit, il en devint le grand pionnier en terre neuchâteloise.

Nous croyons être l'interprète de tous les Raiffeisenistes neuchâtelois ainsi que de tous les coopérateurs de Suisse romande qui apprécieront à leur haute et juste valeur les services rendus à notre cause par M. Pierre Urfer en lui exprimant, par la voie du « Messenger » également, ainsi qu'à sa famille affligée, notre sympathie attristée.

—pp—



Bocage au printemps

#### Clôture de la rédaction

Nous rappelons à nos collaborateurs et correspondants que la clôture de la rédaction a été arrêtée

- au 18 du mois précédant celui de la distribution du journal aux abonnés,
- au 12 novembre pour le numéro de décembre.

Si l'une de ces deux dates tombe sur un samedi ou un dimanche, l'envoi doit être mis à la poste de façon à ce qu'il soit à notre disposition le vendredi, au courrier du matin.

Nous devons, au besoin, nous réserver le droit de renvoyer la parution d'une communication à un numéro ultérieur. Les comptes rendus des assemblées de Caisses passent dans l'ordre d'arrivée, au gré de la place disponible.

La rédaction

## † In memoriam

*« La mort ne surprend pas le sage :*

*Il est toujours prêt à partir*

*S'étant su lui-même avertir*

*Du temps où l'on doit se résoudre à ce passage ».*

### M. Joseph Dubey, Domdidier

Joseph Dubey, ancien président de notre Caisse Raiffeisen, nous a quittés à la suite d'une délicate intervention chirurgicale. Il laisse un vide au milieu de nous, à la mesure de la profonde estime qu'il suscitait partout autour de lui. Homme bon et d'une loyauté parfaite, il avait une qualité de cœur, le sens de l'amitié et jamais on ne faisait appel à lui en vain. Les nombreux amis venus rendre les derniers honneurs attestent de façon émouvante la place importante qu'occupait Joseph Dubey au sein des différentes organisations dont il avait fait partie durant sa vie. A son épouse dans la peine nous présentons notre très vive sympathie et vous redisons combien nous prenons part à votre deuil.

B.J.



### Veyrier/GE

Notre Caisse Raiffeisen a été durement frappée ces derniers mois.

A la fin juin, nous avons eu la douleur de perdre le président du conseil de surveillance, M. Jacques Bordier, ancien maire de la commune et membre du conseil depuis 25 ans et qu'il aura présidé durant 4 ans. Issu d'une vieille famille de l'aristocratie genevoise, M. J. Bordier avait su demeurer simple, d'un abord facile et agréable et toujours serviable. Il a fait profiter la Caisse de sa large expérience des affaires financières et immobilières; ses avis judicieux, ses expertises ont été précieux pour notre activité. Le vide que M. J. Bordier laisse dans notre petite banque et dans notre communauté de Veyrier sera profondément ressenti et difficile à combler.

Un mois plus tard, nous conduisons à sa dernière demeure, au milieu d'une foule innombrable, M. Maurice Chavaz, notre gérant depuis plus de 20 ans. Atteint dans sa santé, irrémédiablement, il y a un an, M. M. Chavaz, soutenu avec amour par sa famille, a lutté jusqu'au bout avec un courage exemplaire pour tenir tête au mal qui le terrassait.

Avec le Dr Gaston Genêt, son président, M. Chavaz a été l'artisan du développement de notre Caisse de Veyrier. Ses connaissances comptables et bancaires, son affabilité, sa discrétion faisaient véritablement de lui « the right man in the right place ». Il avait d'emblée la confiance de ses interlocuteurs dont il comprenait les problèmes et qu'il conseillait avec cœur et intelligence. Modeste, refusant les honneurs, il était efficace et pratique, unanimement apprécié de nos membres et clients.

M. Maurice Chavaz faisait également partie

du comité de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen qui perd un collaborateur brillant et dynamique et en lequel elle avait, dès le début, placé les plus grands espoirs.

Un réconfort dans notre peine: la nomination pour lui succéder comme gérant de son fils Christian qui avait assuré avec compétence l'intérim pendant la maladie de son père. Avec Mme Françoise Dessuet-Genêt, fille de notre président, cette « équipe » de jeunes a pris à cœur son travail et notre Caisse a pu ainsi passer ce cap difficile. Ils ont droit à nos félicitations.

Que les familles Bordier et Chavaz, profondément éprouvées dans leur affection, trouvent dans ces quelques lignes l'expression de notre reconnaissance émue pour tout ce que nous ont donné leur cher disparu et l'assurance de notre respectueuse sympathie face à leur chagrin.

Yves Martin

## Les fonds propres des Caisses Raiffeisen suisses en 1977

Les fonds propres de chaque établissement bancaire sont en quelque sorte sa fortune. Ils expriment en chiffres précis la garantie réelle offerte aux clients qui lui confient leurs économies. Ils jouent donc un rôle primordial lors de l'examen d'un bilan bancaire par un investisseur potentiel; ils tranquilliseront les épargnants fidèles et influenceront de façon décisive sur l'image de marque de l'institution qui cherche à gagner la confiance du public.

A l'heure où la protection des dépôts et des épargnants est mise publiquement en discussion, la valeur et la force d'expression de ce capital de garantie sont encore sensiblement valorisées.

Il nous semble donc indiqué de passer d'abord en revue les principales dispositions relatives aux fonds propres de la loi fédérale sur les banques et de son ordonnance d'exécution.

Article 4 de la loi :

« Les banques sont tenues de maintenir une proportion appropriée entre le montant de leurs fonds propres et celui de l'ensemble de leurs engagements. »

L'art. 13 de l'ordonnance d'exécution précise que pour les banques cantonales et les sociétés coopératives dont les membres sont solidairement et indéfiniment responsables les fonds propres doivent s'élever au moins à 2 1/2 % des engagements en tant

qu'ils sont couverts par des disponibilités (encaisse, avoirs en comptes de virement et en comptes de chèques postaux) et à 5 % des autres engagements. Pour toutes les autres banques, les exigences sont plus sévères encore.

En ce qui concerne nos institutions, leurs fonds propres effectifs figurant au bilan sont constitués :

- par le capital libéré, soit le montant des parts sociales versées
- par les réserves.

Pour la Caisse Raiffeisen les réserves représentent la part prépondérante de sa fortune sociale, ce qui implique pour elle l'obligation de les alimenter régulièrement, conformément au rythme de croissance du bilan. En dépit de taux avantageux offerts aussi bien aux déposants qu'aux débiteurs, un tel renforcement est possible, d'une part, grâce à l'administration honorifique des membres des comités, qui contribue au maintien de frais généraux relativement modestes. D'autre part, les possibilités d'investissement immédiat dans la circonscription coopérative assurent un rendement suffisant des nouveaux capitaux confiés. Ce placement de « l'argent du village au village » a été particulièrement réjouissant l'an dernier pour l'ensemble des Caisses Raiffeisen suisses. En effet, en 1977 la progression nette des dépôts du public a été de l'ordre de 780 millions de francs en chiffres ronds. A l'actif, nous

trouvons aux divers chapitres des prêts et crédits une majoration nette de 690 mios de francs. Cette évolution a participé de notable façon à l'amélioration de plus de 4 mios de francs du bénéfice net, par rapport à celui de l'exercice précédent.

Il nous semble oiseux de revenir chaque année en détail sur la fonction des réserves. Rappelons brièvement qu'elles atténuent la responsabilité solidaire et illimitée des sociétaires et que leur revenu intégral, puisque personne n'en demande intérêt, peut être mis au profit direct de nos communautés raiffeisenistes, cela non en dernier lieu par l'amélioration et l'élargissement constants de leurs prestations de service.

Sociétés coopératives à responsabilité solidaire et illimitée des membres, nos institutions bénéficient du privilège concédé à l'art. 11 de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les banques, privilège qui leur vaut l'aubaine de pouvoir ajouter à leurs fonds propres effectifs 50 % du montant de l'engagement de paiement souscrit par les sociétaires. Cet engagement est ancré à l'article 7 de leurs statuts, aux termes duquel les membres s'engagent à effectuer des versements supplémentaires pouvant atteindre en tout et au maximum quarante fois le montant de la part sociale, s'il ressort du bilan

que le capital social n'est plus couvert. Ainsi, pour les Caisses délivrant des parts sociales de 200 francs, cet engagement est de fr. 8000.— et le montant qui peut être incorporé dans les fonds propres de 4000 francs par

membre.

Selon le dernier rapport de gestion de l'Union centrale l'état des fonds propres des Caisses Raiffeisen suisses se présentait de la façon suivante au 31 décembre 1977 :

Fr. 41 894 970.—	capital social en règle générale Fr. 200.— par sociétaire = 0,41% de la somme du bilan (0,42% en 1976)
<u>Fr. 345 314 877.32</u>	réserves = 3,38% (3,36% en 1976)
Fr. 387 209 847.32	Conformément à l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques, il y a lieu d'ajouter à ce montant :
Fr. 839 356 000.—	= 50% des versements supplémentaires susceptibles d'être, au besoin, exigés des sociétaires et fixés numériquement par les statuts.
<u>Fr. 1 226 565 847.32</u>	total des fonds propres = 12,03% de la somme du bilan (année précédente : 12,35%)
<u>Fr. 482 237 397.26</u>	Montant exigible selon la loi sur les banques :

Fort heureusement, toutes les Caisses et Banques Raiffeisen étaient parvenues l'an dernier à satisfaire, une fois de plus, aux exigences légales en matière de fonds propres.

Pour terminer, nous reprendrons la conclusion qui figure à ce propos dans le rapport de 1977 précité :

Les Caisses Raiffeisen suisses disposent de fonds propres qui représentent près du triple du minimum exigé par la loi. Néanmoins, la contraction de 0,32 % (de 12,35 % en 1976 à

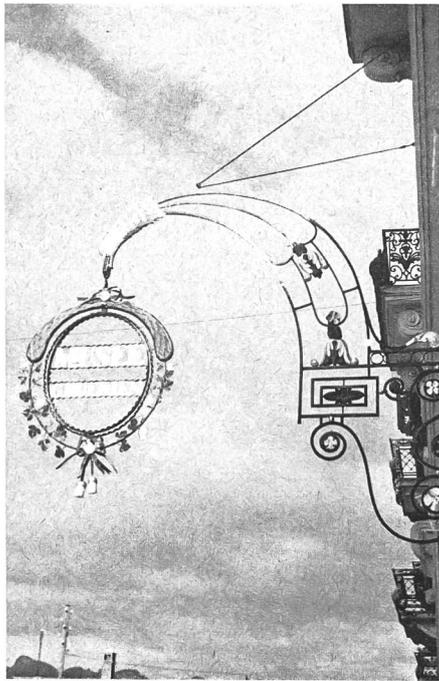
12,03 % pendant l'année sous revue) ne doit pas être sous-estimée. Comme jusqu'ici, le renforcement des réserves par l'attribution d'une part appropriée du bénéfice annuel doit bénéficier de toute l'attention qui lui est due. Une bonne partie de la confiance de nos membres et de nos clients repose sur la consolidation de nos bilans par l'intermédiaire de fonds propres effectifs suffisants qui y figurent (capital social et réserves).

-pp-

## Tableau quinquennal du développement des Caisses Raiffeisen suisses

Année	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Réserves	Bilan	Mouvement général
			fr.	fr.	fr.
1903	25	1 740	10 581.39	1 765 817.39	6 024 389.49
1908	94	6 637	137 322.09	11 997 061.72	26 453 335.84
1913	166	11 507	474 880.74	27 444 310.81	50 220 170.25
1918	224	16 667	1 125 162.58	65 864 025.32	198 917 798.94
1923	332	27 678	3 079 157.05	136 394 928.30	327 678 018.94
1928	463	40 092	6 128 554.22	216 023 179.73	494 979 847.70
1933	591	53 593	10 225 825.99	340 707 840.49	642 397 725.72
1938	658	61 290	15 175 415.78	420 292 528.16	758 481 940.26
1943	753	72 344	21 777 787.79	599 833 583.07	1 219 723 484.31
1948	880	89 738	35 056 142.81	871 852 698.80	1 849 794 993.36
1953	969	104 237	52 896 277.94	1 186 530 374.57	2 474 210 796.06
1958	1 051	120 075	75 757 680.54	1 680 396 020.62	3 449 919 388.37
1963	1 094	136 282	105 105 724.16	2 652 701 273.42	6 255 439 547.16
1968	1 130	147 045	153 199 403.26	4 011 183 032.77	10 019 717 222.50
1973	1 158	176 236	237 833 612.53	6 983 684 626.96	22 457 319 729.69
1977	1 183	208 311	345 314 877.32	10 192 703 605.87	34 120 514 357.87

Ce tableau a été déniché dans le « Messagero Raiffeisen ».



Enseigne du Musée Gruérien à Bulle.

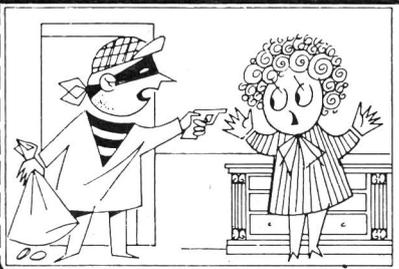
**Protégez-VOUS  
VOTRE FAMILLE  
VOS BUREAUX**



**contre une AGRESSION  
EFFRACTION**

Equipements d'alarme avantageux  
et appropriés (dès Fr. 454.-)

**Radiophone pour TV de surveil-  
lance, Alarmes antivols,  
Interphones**



**RADIOPHON**

**RADIOPHON S.A.**  
Case postale 342  
**1001 LAUSANNE**  
Tél. 021/35 45 11  
Genève-Bâle-Berne - St. Gall-Thalwil-Zurich

---

**BON** Envoyez-moi une docu-  
mentation détaillée 

### Proverbe turc

Ne croyez pas qu'en laissant vos cheveux chez le barbier vous l'avez payé.

## Cours d'instruction pour les gérantes et gérants des Caisses Raiffeisen



Sur l'initiative du comité de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, les gérantes et gérants étaient conviés à un séminaire, le samedi 2 septembre aux Geneveys-sur-Coffrane.

M. Roger Hügli, président de la Fédération, salua la présence de MM. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse, Armand Gougler, inspecteur du Registre foncier, Pierre Methez, réviseur, et des représentants de vingt-six Caisses Raiffeisen; il se plut à relever la forte participation prouvant une fois de plus le désir des gérantes et des gérants de se perfectionner sans cesse.

M. Armand Gougler, dans un exposé dense et fort intéressant présenta l'organisation du Registre foncier neuchâtelois et celle du Registre foncier fédéral. Le conférencier sut,

par des exemples pratiques, éclaircir un domaine complexe.

M. Pierre Methez, réviseur, auteur d'un classeur réservé au sujet « Octroi de prêts et crédits » fut le moniteur de la deuxième partie. Ses connaissances étendues en la matière lui permirent de remplir sa mission à la satisfaction de tous. La valeur de ce dossier en fait un instrument de travail indispensable et apprécié de chacun.

Un excellent repas, servi dans une ambiance fort sympathique, permit aux convives d'échanger d'utiles points de vue. Au cours de la journée, M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse, apporta le salut et les félicitations de la direction de l'administration centrale et remercia particulièrement les orateurs pour la richesse de leur enseignement.

RG

## Nouvelles des Caisses affiliées Assemblées jubilaires



### Valais

#### Les 50 ans de la Caisse Raiffeisen d'Orsières

18 juin 1978! Un soleil souriant sur les cimes enneigées, un ciel purifié par les pluies diluviennes de la veille, tout était à la liesse en ce dimanche. De plus la Caisse Raiffeisen locale fêtait ses 50 ans d'existence. Pour cette occasion tout avait été préparé avec soin par les organes responsables.

La journée débuta par l'office divin célébré à dix heures par M. le chanoine Rossier, vicaire de la paroisse; l'homélie du jour fut prononcée par M. le Curé Gaillard. Le chœur mixte St-Nicolas en assura les chants avec une maîtrise parfaite.

A la sortie des offices religieux, la population était invitée à l'apéritif sur la place du village, apéritif généreusement offert par la municipalité. Pour accompagner Fendant et Johannisberg, la société de musique « Echo d'Orny » nous gratifia de quelques pièces de son répertoire. Au cours de ce concert-apéritif, M. Pierre Lovey, président du comité de direction, adressa une cordiale bienvenue aux membres

des autorités religieuses et civiles, à M. Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse, à M. Pierre Deslarzes, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, aux délégués des Caisses Raiffeisen de l'Entremont, aux représentants de la presse et à tous les membres présents. M. Lovey rappela brièvement, à l'adresse d'un large public, ce que fut la somme d'efforts et de travail consentie à l'édification de la Caisse.

Au terme des productions de la fanfare « Echo d'Orny », les membres furent invités à se rendre à la halle de fête pour partager le repas préparé avec le plus grand soin par la famille Baumeler.

Après la prière introduite par M. le Curé Gaillard, le président présenta à l'assemblée le major de table en la personne de M. Daniel Tornay, secrétaire du comité de direction; ce dernier assumait ce rôle avec une grande sûreté et beaucoup de délicatesse.

Pour agrémenter l'après-midi, la Caisse avait fait appel à la collaboration des sociétés locales. La première à se produire fut la Chorale de St-Nicolas; sous la direction de M. Michel Roulin, elle offrit à l'auditoire des pièces variées.

Puis, M. Pierre Lovey présenta un rapport historique vivant, concis et complet. Il s'attacha à la date du 10 juin 1928. En ce jour, à la suite d'un vibrant exposé de M. Adrien Puipe, 16 Orsériens mirent leur volonté et leur savoir-faire au service de la cause raiffeiseniste. Tout ne fut pas facile. « Il fallut vaincre le

scepticisme de la population, faire disparaître les sourires moqueurs de ceux qui prédisaient le fiasco de l'entreprise et gagner la confiance de la population. » Ceci fut fait avec succès. Voici quelques chiffres pour soutenir cette affirmation :

Années	Membres	Bilan fr.	Prêts fr.	Epargne fr.	Réserves fr.
1928	26	12 422.—	3 700.—	150.—	5.—
1977	347	12 416 426.—	5 095 983.—	8 477 444.—	556 882.—

« Ces chiffres montrent, poursuit M. Lovey, que l'arbuste timidement planté en 1928 a prospéré, enfonçant toujours plus avant ses racines, pour devenir l'arbre fort et robuste que nous avons le plaisir de fêter aujourd'hui ».

Il rappela ensuite les « vaillants équipages qui se sont succédé à la barre de l'institution ». Il rendit un hommage spécial à deux hommes qui se détachent des autres par leur dévouement. Ce sont MM. Paul Darbellay, président pendant 42 ans, et Joseph Abbet, gérant durant 36 ans. Veuillez le Seigneur leur donner la récompense réservée aux Justes.

M. Lovey mentionna encore trois faits saillants dans les annales de la Caisse :

- le 25e anniversaire en 1953
- l'engagement à plein temps du gérant, M. Jean-Marc Rausis, en 1976
- l'acquisition en 1977 d'un immeuble pour abriter les locaux administratifs de la Caisse.

Un grand merci à notre président, homme soucieux, actif et toujours disponible.

Après quelques productions de la chorale, ce fut au tour de M. Paul Puippe, secrétaire central, de prendre la parole. Il apporta à la jubilaire les félicitations de l'Union et termina son allocution par ces mots : « Puissiez-vous continuer à l'avenir encore à maintenir intacte cette image d'union dans la poursuite du but commun, bien conscients de la véracité de cette maxime : La coopération est la grande force des modestes et des humbles. » Puis, il remit au président un beau vitrail — souvenir de la part de l'Union.

La fanfare « Edelweiss » se produisit ensuite. Sous la direction de son talentueux directeur, les musiciens exécutèrent avec brio des pièces riches et variées.

M. Pierre Deslarzes, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, rappela les principes de toute Caisse Raiffeisen : entraide, responsabilité solidaire, gratuité des tâches. La Caisse Raiffeisen, dit-il, est une unité naturelle, une cellule vivante de la société et elle a besoin de la coopération de toute la population pour jouer son vrai rôle humain et économique. Au nom de la Fédération, il offrit à la jubilaire une splendide pendulette.

Après un entracte musical assuré par l'Edelweiss, M. Alexis Emonet, président de la Caisse de Sembrancher, présenta les vœux à l'institution jubilaire au nom des « sœurs » de l'Entremont, et M. Jean-Marcel Darbellay, vice-président de la commune, apporta les félicitations des autorités communales et rappela les excellentes relations qu'entretiennent la Municipalité et la Caisse Raiffeisen.

M. le révérend Curé Gaillard encourage les responsables à poursuivre leur tâche dans cet

esprit d'entraide qui animait déjà les premiers chrétiens. C'est dans la mise en pratique de l'Evangile, dit-il, que vous verrez vos efforts récompensés.

Après ces paroles pleines de sagesse, ce fut à

la cadette des sociétés locales de se produire : « Les Boutsedons », groupe folklorique bien connu.

Monsieur le Conseiller d'Etat Guy Genoud, actuel président du gouvernement valaisan et membre de la Caisse, prit ensuite la parole. Il entretint l'assemblée sur le rôle des banques. « La banque, dit-il, est un outil qui ne vaut que par l'usage qu'on en fait. Il rappelle la nécessité de pouvoir compter sur les Caisses Raiffeisen qui apportent un concours indispensable aux petits épargnants. C'est par un appel à la jeunesse qu'il termina son allocution en proclamant que c'est dans l'effort et le travail que l'on développe une communauté. »

C'est à M. Maurice Murisier, président du conseil de surveillance, qu'il appartient de remettre aux membres fondateurs et aux pionniers de la première heure un souvenir tangible de la journée. M. François Gabioud et Mme Jeanne Darbellay, épouse de Paul, membres fondateurs, reçoivent une magnifique channe en bois dédicacée, MM. Paul Roserens et Joseph Lovey, pour 50 ans de sociétariat, une channe en étain. Chaque sociétaire se voit remettre un barillet aux inscriptions de la Caisse Raiffeisen.

M. Daniel Tornay termina la partie officielle par les remerciements d'usage adressés aux autorités, aux invités, aux musiciens, chanteurs et danseurs, ainsi qu'à tous les sociétaires.

Et ce fut la séparation, chacun rentrant chez soi, heureux de cette journée de retrouvailles pour les uns, d'amitié pour tous.



**Vaud**

### Manifestation jubilaire de la Caisse Raiffeisen de Chesalles-Orens

La population de Chesalles s/Oron et des communes avoisinantes était en fête le samedi 22 avril 1978, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Caisse Raiffeisen.

Depuis de longs mois, les responsables de l'institution avaient préparé avec soin cette manifestation à laquelle ils surent donner un caractère de fête populaire très digne et fort sympathique.

La journée débuta à 11 heures dans la cour du Château d'Oron, où tous les participants eurent droit à une chaude réception et dégustè-

rent, en guise d'apéritif, un excellent petit blanc, accompagné de délicieux bricelets typiquement vaudois; ces quelques rares instants ensoleillés furent également agrémentés par le groupement d'instruments de cuivre « La Floronette », qui nous tint fidèle compagnie pendant toute la manifestation.

C'est ensuite dans la salle de Justice, de l'antique manoir des sires d'Oron, admirablement décoré et fleuri, que les 130 convives, invités, membres et conjoints firent honneur au succulent banquet préparé et servi avec beaucoup de soin par la famille Mayor de l'Hôtel d'Oron.

En termes excellents, M. le pasteur J. de Benoit ouvrit cette partie gastronomique.

C'est à M. J. Boudry, président du comité de direction, que revint l'honneur d'adresser une chaleureuse et cordiale bienvenue aux hôtes de cette manifestation et de présenter les invités, dont : M. R. Séchaud, vice-directeur de l'Union suisse, de MM. A. Burdet et J. Porchet, délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen. Les autorités régionales et locales étaient représentées par M. le Préfet Ph. Gavillet et M. le député A. Matthey, ainsi que des représentants des communes de la circonscription de notre Caisse. Assistaient également à notre manifestation les délégués des Caisses voisines de Palézieux-Maracon et de St-Martin. Nous rappelant les principes chrétiens et sociaux de la mutualité raiffeiseniste, nous avons associé les églises de ce pays à notre fête, en invitant M. le pasteur de Benoit et M. le curé Geinoz. Puis, le président rendit un vibrant hommage aux membres fondateurs présents : MM. Louis Pilet et Emile Boudry, tous deux anciens caissiers, et à M. Samuel Mayor, ancien président, ce dernier malheureusement retenu à son domicile.

M. E. Boudry nous présenta un rapport jubilaire de la façon directe, concise et complète que nous lui connaissons. Il s'attacha à cette date du 20 février 1928, assemblée de la fondation de la Caisse. Tout au long de son rapport, il nous retraça les événements heureux et malheureux et nous fit revivre, dans un tableau très complet, l'activité des différents comités et gérants et le souvenir des membres qui s'y sont succédé, dès la fondation à nos jours. A ces vétérans nous disons encore du fond du cœur notre hommage de profonde reconnaissance. Ce même message s'adresse à tous les membres, collaborateurs, collaboratrices de notre institution. Hélas, plusieurs nous ont déjà quittés pour un monde meilleur. Mais nous honorons leur mémoire.

La parole fut ensuite donnée au représentant de l'Union suisse, M. R. Séchaud, ainsi qu'au président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, M. A. Burdet. En termes éloquentes, ces derniers apportèrent des messages de félicitations et d'encouragement à l'institution jubilaire, ainsi qu'à ses responsables et remirent chacun un souvenir tangible pour marquer l'événement. L'on entendit encore M. le préfet Gavillet, M. le syndic Tréboux, au nom des autorités communales, qui en quelques mots nous présenta également un bref historique du Château. Les Caisses Raiffeisen voisines se firent représenter à la tribune par MM. Pilet et Molleyres. M. le Curé Geinoz, avec une pointe d'humour, mit un terme à la partie oratoire, en formulant pour l'avenir de notre coopérative des vœux combien chaleureux.

Chaque sociétaire reçut en souvenir de cette journée un porte-monnaie, un verre souvenir et une carte de fête.

Le Jubilé de la Caisse Raiffeisen de Chesalles-Oron fut une manifestation qui laissera à tous un bon souvenir.

## Assemblée ordinaire



### Fribourg

#### Onnens

C'est avec quelque retard — le chroniqueur avait sottement égaré ses notes! — que nous donnons aujourd'hui le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Raiffeisen d'Onnens. Le président du comité de direction, M. Justin Favre, saluant les nombreux sociétaires présents, souhaite une très cordiale bienvenue à 2 nouveaux membres, MM. Crausaz et Edelmann.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé impeccablement par M. Michel Mettraux, étant approuvé à l'unanimité, le président donne lecture du rapport du comité de direction, duquel nous retiendrons plus particulièrement certaines réflexions. La confiance exceptionnelle dont jouissent en Suisse les Caisses Raiffeisen est due à plusieurs facteurs: ce qui frappe d'emblée, c'est la parfaite transparence des informations fournies aux sociétaires et aux clients. Les créanciers savent que les capitaux confiés ne sont prêtés que contre de solides garanties et à des débiteurs jouissant à tous points de vue d'une réputation irréprochable. On ne peut donc trouver le moindre caractère spéculatif aux opérations effectuées dans notre Caisse de crédit mutuel. Il faut mentionner enfin le contrôle permanent exercé par le conseil de surveillance et les vérifications très poussées opérées par l'office de révision de l'Union suisse.

En sa qualité de gérant, M. Robert Hirt fait ensuite un bref résumé de l'activité réjouissante qu'a connue la Caisse en 1977. Baromètre de la confiance du public, le bilan a poursuivi sa marche ascendante, atteignant ainsi 2464400 francs. Les montants provenant de l'épargne ont augmenté de plus de 10%; répartis sur 388 carnets, ils atteignent 1650000 francs en chiffres ronds. Les nouveaux prêts accordés se montent à 400000 francs environ. L'ampleur des services rendus aux sociétaires et aux clients est concrétisée par un chiffre d'affaires de près de 7 millions, ce qui représente 1080 opérations.

Au nom du conseil de surveillance, M. Michel Rossier fait rapport à l'assemblée: 1977 fut caractérisé par la baisse des taux d'intérêt, d'où réduction de la marge bénéficiaire qui sépare les taux créanciers des taux débiteurs. Cependant, les affaires traitées par la Caisse Raiffeisen d'Onnens continuent leur progression. Après plusieurs séances de contrôles

approfondis et se fondant sur l'analyse minutieuse du compte de pertes et profits et du bilan, le conseil de surveillance propose d'approuver les comptes, d'accorder un intérêt de 6% aux parts sociales et de donner décharge aux organes de la banque. L'assemblée accepte ces propositions à l'unanimité, puis elle reconduit par acclamations MM. Justin Favre, Michel Rossier, Michel Mettraux et André Rossier dans

leurs fonctions aux comités de direction et de surveillance.

Aux divers, trois sociétaires posent des questions qui reçoivent les explications fort satisfaisantes du président et du gérant. C'est donc dans une ambiance très détendue que M. Favre a le plaisir de clore l'assemblée générale d'une institution bien vivante.

My

Pour tous vos imprimés

Grafipress - avenue de Longemalle 9 - 1020 Renens

## La diffusion du « Messenger Raiffeisen »

Une fois l'an, dans la règle en juillet/août, le service des abonnements du « Messenger » dresse un état précis des différentes catégories de journaux servis aux lecteurs réguliers.

En ce qui concerne les Caisses affiliées, nous avons d'abord les abonnements obligatoires que doit souscrire chaque institution, conformément aux statuts. Le nombre en est fixé par le conseil d'administration; il est actuellement de dix par centaine de sociétaires ou fraction de centaine. En plus de cela, elles peuvent abonner, à leur gré, d'autres sociétaires encore, de fidèles clients ou sympathisants. Dès que le nombre total d'abonnements dépasse 80% de l'effectif des coopérateurs, la Caisse concernée est classée dans la catégorie de celles qui offrent le journal sinon à tous du moins à la majorité de leurs membres. Et par majorité, nous entendons 80% au moins des sociétaires.

Ainsi, au 31 juillet 1978, le tableau des abonnements se présentait de la façon suivante (entre parenthèses les chiffres de 1977):

6310	abonnements obligatoires (6150)
7800	abonnements facultatifs (7741)
145	abonnements privés payants et gratuits en Suisse (132)
41	abonnements gratuits (41) à l'étranger, servis à des organisations similaires, banques, etc., lesquelles, en retour, mettent gracieusement à notre disposition leur propre organe de presse
14296	abonnements au total

contre 14064 en 1977, ce qui veut dire que la progression par rapport à l'exercice précédent est de 232 exemplaires!

Il n'y a pas de quoi pavoiser.

Si l'on tient compte de la réserve de 150 exemplaires, destinée aux archives et à la propagande, à fin juillet dernier le « Messenger » tirait à 14450 exemplaires.

Voici maintenant, par Fédération, la liste des Caisses qui servent le journal à la majorité de leurs sociétaires:

Jura	9
Fribourg romand	4
Genève	6
Neuchâtel	7
Vaud	10
Valais romand	2
	<u>38</u>

Effectif des Caisses romandes au 31 décembre 1977: 354.

A titre de comparaison, ajoutons que ces 354 institutions groupaient 46917 membres. Tirage du « Messenger »: 14450.

Sur ce, le fanion du rédacteur est mis en berne!

—pp—

## Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	14.40
	« Bureglück »	15.40
	« Montagnard »	17.—
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	33.70
(Soleure)		
Tél. (064) 41 19 85	Retour en cas de non-convenance.	

Lisez et faites lire Le Messenger Raiffeisen